

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de PARCUB – Séance du 19 novembre 2013 (convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Dix Neuf Novembre Deux Mille Treize à 17 H 30, le conseil d'administration de PARCUB s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel DUCHENE, président de PARCUB.

ETAIENT PRESENTS : M. Michel DUCHENE, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Martine DIEZ, M. Christophe DUPRAT

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Patrick GUILLEMOTEAU à M. Patrick BOBET, M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE, M. Clément ROSSIGNOL à Mme Martine DIEZ

La séance est ouverte

AFFAIRE 2013/05/03P

Tarifs 2014

La politique tarifaire de PARCUB en cohérence avec le PDU a été définie et réaffirmée à de nombreuses reprises par le conseil d'administration. Pour rappel, elle est présentée de façon synthétique en annexe de la présente délibération. Celle-ci, au regard du contexte général, doit pouvoir aller de pair avec une approche pragmatique tout en gardant sa cohérence d'ensemble en fonction de l'analyse de la situation la plus récente et des perspectives. En conséquence, la présente délibération présentera dans un premier temps les éléments de contexte et la stratégie tarifaire pour l'année 2014 avant de procéder à une présentation détaillée des tarifs en abordant dans un premier temps les abonnements puis les autres tarifs.

I - ELEMENTS DE CONTEXTE ET GRANDES ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2014

La politique tarifaire de PARCUB en cohérence avec le plan des déplacements urbains a été définie et confirmée d'année en année par le conseil d'administration de PARCUB.

Cette stratégie tarifaire constante doit être éclairée dans le cadre de la fixation des tarifs 2014 par les points essentiels suivants :

- Le contexte économique des dernières années a été particulièrement défavorable. Si une perspective de reprise de l'activité correspond au consensus général, les principaux organismes de prévision allant tous dans ce sens, pour autant, la reprise devrait être particulièrement contenue et progressive. La consommation et les investissements devraient continuer à être emprunts de prudence et d'attentisme. Le FMI prévoit en particulier pour la France une croissance de 1 % pour 2014. En ce qui concerne l'inflation, celle-ci est particulièrement contenue, elle devrait se situer, selon les prévisions les plus récentes, aux alentours de 1 % en 2013. Selon la loi de Finances 2014, hors tabac, l'inflation devrait être d'environ 0,8 % en 2013 et de 1,3 % en 2014.

- L'évolution de l'activité de PARCUB devrait être défavorable, dans un contexte économique difficile et alors que l'activité des transports en commun poursuit sa progression (+ 5,4 % sur les 8 premiers mois de l'année 2013 et que la mise en service des extensions des 3 lignes du tramway est prévue en 2014). Une analyse sur les dernières années permet de constater une érosion de la fréquentation horaire. Sur les 9 premiers mois de l'année 2013, l'activité s'est inscrite en recul de 2,3 %, évolution défavorable certes largement due au recul de la fréquentation du parking Victoire du fait de travaux particulièrement perturbants. Les abonnements, comme précisé dans le rapport annuel 2012, s'ils ont pu globalement être maintenus en nombre depuis le 1^{er} mai 2004, ont enregistré, lorsqu'on procède à une analyse plus détaillée, une baisse notamment des abonnements permanents, baisse qui a pu être compensée par la très importante progression des abonnements résidents. Or, les abonnements résidents, bien qu'ayant significativement progressé en 2012, + 9,15 %, sont en recul important sur les 9 premiers mois de l'année 2013 (- 8 %).
- Les tarifs de PARCUB restent globalement compétitifs par rapport à ceux des autres gestionnaires de parkings publics. Cela est tout particulièrement le cas des tarifs abonnements et en particulier des tarifs résidents.
- PARCUB, qui ne peut se permettre de solliciter la Communauté urbaine de Bordeaux pour équilibrer ses comptes, a redressé sa situation : aucune subvention n'a été nécessaire depuis 2010. Ce redressement, qui est allé de pair avec la remise à niveau des parkings, a été obtenu grâce à la réalisation incontournable de gains de productivité mais également, alors que les tarifs de PARCUB étaient au départ particulièrement bas, par ajustements tarifaires. Il est à noter que sur les dernières années, les hausses horaires ont été contenues : à quelques ajustements mineurs près, une absence d'augmentation des tarifs en 2011, 2012 et 2013.

Au regard de l'ensemble des points qui précèdent, il apparaît approprié de retenir une hypothèse de modération globale des tarifs pour l'année 2014, laquelle dans ses grandes lignes se décline comme il suit :

- **Tarifs horaires : stabilité des tarifs TTC, ce qui correspond de fait à l'absorption de la hausse de la TVA qui passe de 19,6 à 20 % au 1^{er} janvier 2014 et donc à une baisse des recettes horaires HT de 0,4 % pour PARCUB, toutes choses égales par ailleurs,**
- **Abonnements résidents : maintien des tarifs H.T avec progression des quotas réservés aux résidents sur les parkings Cité Mondiale et Pey-Berland disposant d'une liste d'attente à laquelle il est opportun de répondre, PARCUB ayant toujours eu une politique volontariste et attractive pour répondre aux besoins de stationnement résident,**
- **Abonnements permanents hors parking St Jean : hausse des tarifs H.T de 2 %, soit un niveau légèrement supérieur à l'inflation prévisionnelle. En ce qui concerne le parking St Jean, au regard de ses caractéristiques, il apparaît approprié de poursuivre une politique de réajustement.**
- **Autres tarifs : pas de changement.**

Cette synthèse est la traduction de la présentation détaillée qui suit, laquelle aborde en premier lieu, les tarifs abonnements puis les tarifs horaires et autres tarifs.

II - LES TARIFS ABONNEMENTS 2014

2.1- Abonnements résidents

- Les tarifs abonnements résidents hors option « petit rouleur »

Il est proposé de maintenir pour tous les parkings le montant H.T de l'abonnement résident. Aussi, et alors que le taux de TVA applicable aux abonnements actuellement de 10,6 % doit être porté au 1^{er} janvier 2014 à 20 %, il en résultera une hausse de 0,4 % du tarif des abonnements résidents TTC.

- L'option « petit rouleur »

Par délibération n° 2011/05/03P, une option « petit rouleur » a été créée, laquelle pour mémoire correspond pour un abonnement résident, par sortie par mois inférieure à 15 à une réduction tarifaire de 0,75 €, la réduction étant plafonnée à 7,50 € TTC. Cette réduction maximum correspond donc à l'hypothèse au minimum de 10 sorties en dessous du seuil de 15 sorties par mois.

Il est proposé que la réduction de 0,75 € TTC par sortie en dessous de 15 sorties par mois demeure inchangée malgré la hausse de la TVA prévue au 1^{er} janvier 2014.

- Les quotas résidents

Au jour de rédaction de la présente délibération, hors les parkings exclusivement résidents, 2 parkings présentent une liste d'attente significative. Il s'agit des parkings Pey-Berland et Cité Mondiale dont il a été vérifié que la quasi-totalité des personnes inscrites sur liste d'attente n'ont pas souscrit d'abonnement permanent. Aussi, et alors que PARCUB a toujours mené une politique volontariste en direction des résidents, il est proposé de revoir à la hausse le quota résident de ces 2 parkings en les faisant passer pour le parking Pey-Berland de 45 % à 50 % et pour Cité Mondiale de 40 % à 50 %.

2.2 – Les tarifs permanents avec la déclinaison abonnement hebdomadaire et abonnement 2 roues motorisés

- Tous parkings hors parking St Jean

Au 1er janvier 2014, il est proposé de pratiquer une hausse de 2 % H.T des tarifs permanents, des tarifs hebdomadaires et des tarifs 2 roues motorisés.

- Parking St Jean

Le parking ST Jean est un parking de gare sur lequel aucun abonnement résident n'est pratiqué. En effet, cet ouvrage a pour vocation de répondre prioritairement à un besoin horaire et de courte durée de telle sorte que ce parking puisse accueillir le plus grand nombre possible d'usagers de la SNCF. Dans cette logique, il faut rappeler que 2 déposes minutes ont été créées et que ce parking par une tarification adaptée n'encourage pas le stationnement de longue durée.

Le tarif permanent 2013 de 130 € TTC pour les anciens abonnés demeure significativement inférieur au parking de Bourse Jean-Jaurès (tarif permanent mensuel 2013 152 € TTC, soit 127,09 € HT) alors que celui-ci n'a pas pour vocation à répondre aux besoins de stationnement des usagers de la gare. Il est proposé de porter le tarif permanent de 100,33 € H.T à 108,33 € H.T.

En ce qui concerne les nouveaux abonnés, il est proposé de revaloriser le tarif de 3,8 % au 1^{er} janvier 2014 en le faisant passer de 117,06 € H.T à 120,83 € H.T.

2.3 - Autres tarifs

Tarifs hebdomadaires

Les abonnements hebdomadaires ont été fixés depuis 2009 à 50 % du prix des abonnements mensuels, disposition qui est maintenue. Aussi, compte tenu de ce qui précède et alors que le tarif hebdomadaire s'adresse à une clientèle de permanent, le tarif hebdomadaire H.T est revalorisé de 2 %.

Tarifs abonnement nuit :

Pour rappel, les abonnements nuit couvrent la plage horaire 19 H - 9 H.

- Le tarif individuel est calculé sur la base de 50 % de l'abonnement permanent
- Le tarif entreprise équivaut à 35 % du tarif de l'abonnement permanent applicable à la condition de remplir la double condition suivante : disposer de 150 abonnements permanents sur le parking de référence et de souscrire un minimum de 50 abonnements de nuit. Dès lors que cette double condition est remplie, le 1^{er} abonnement bénéficie de ce tarif préférentiel.

Ces dispositions restent inchangées pour 2014 et compte tenu de ce qui précède, les tarifs abonnements nuits H.T sont revalorisés de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2014.

Vélos

Les abonnements vélos, jusqu'à ce jour, sont gratuits, seuls les frais de souscription sont facturés à hauteur de 15 € TTC. Sur le principe, il a été prévu de procéder en temps opportun à une facturation de l'abonnement vélo. Compte tenu de l'intérêt de poursuivre la politique d'encouragement à l'usage du vélo, il est proposé de maintenir la gratuité de l'abonnement en 2014, seuls les frais de souscription, inchangés, en valeur TTC, étant facturés.

Tarif spécifique multcartes

Pour rappel, les abonnements multcartes correspondent à des abonnements en nombre tels que définis par la délibération 2007/01/05 et qui sont utilisés actuellement par le CHU, le SDIS et l'université. Il convient de poursuivre la politique de rattrapage engagée depuis la création de PARCUB tout en retenant pour autant des tarifs qui restent encore modérés en valeur étant précisé que les tarifs multcartes étaient en 2013 encore très inférieurs à ceux des tarifs permanents des parcs concernés, ce qui correspond à un avantage tarifaire tout à fait substantiel, lequel doit être progressivement réduit.

Aussi, il est proposé à compter du 1^{er} janvier 2014 de revaloriser les tarifs multcartes TTC de 3,7 % pour poursuivre la réduction entre abonnements permanents et multcartes.

Taux de réduction des tarifs multicartes par rapport aux abonnements permanents de référence sur les seuls parkings concernés :

Parkings	Réduction 2013	Réduction 2014	Variation:2014/2013
République	-47,41%	-46,56%	0,85%
Front Médoc	-40,55%	-39,58%	0,96%
Victoire	-45,92%	-45,04%	0,88%
Huit Mai 45	-49,02%	-48,19%	0,83%

Carte d'abonnement :

Le prix du support de la carte d'abonnement qui est de 31 € TTC en 2013 demeure inchangé en 2014, ce qui correspond, alors que PARCUB subira la hausse de la TVA, à une baisse du tarif H.T.

Tarifs divers

Le changement de macaron résident à la demande du client reste inchangé à 10 € TTC.

Tout envoi de titre d'accès et de macaron en lettre recommandée avec accusé de réception et d'une façon générale tout envoi de documents demandés selon ces formes seront facturés 5,00 € TTC, montant identique à celui pratiqué en 2013.

En conséquence, au regard de l'ensemble des éléments qui précèdent, les tarifs 2014 sont les suivants :

Hyper Centre	Mensuel 2013 HT	Mensuel 2014 HT	Variation 2014/2013	% Variation 2014/2013	Montant TVA	Tarif TTC 2014
Permanent	96,99 €	98,93 €	1,94 €	2,0%	19,79 €	118,72 €
Résident	59,78 €	59,78 €	0,00 €	0,0%	11,96 €	71,74 €
Résident C,C,Mériadeck	41,81 €	41,81 €	0,00 €	0,0%	8,36 €	50,17 €
Hebdomadaire	48,49 €	49,46 €	0,97 €	2,0%	9,89 €	59,36 €
2 Roues Motorisé	35,20 €	35,20 €	0,00 €	0,0%	7,04 €	42,24 €
Multicarte	51,00 €	52,87 €	1,86 €	3,7%	10,57 €	63,44 €
Nuit Individuel	48,49 €	49,46 €	0,97 €	2,0%	9,89 €	59,36 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	33,95 €	34,63 €	0,68 €	2,0%	6,93 €	41,55 €

Cité Mondiale et Front du Médoc	Mensuel 2013 HT	Mensuel 2014 HT	Variation 2014/2013	% Variation 2014/2013	Montant TVA	Tarif TTC 2014
Permanent	85,79 €	87,50 €	1,72 €	2,0%	17,50 €	105,00 €
Résident	48,49 €	48,49 €	0,00 €	0,0%	9,70 €	58,19 €
Hebdomadaire	42,89 €	43,75 €	0,86 €	2,0%	8,75 €	52,50 €
2 Roues Motorisé	35,20 €	35,90 €	0,70 €	2,0%	7,18 €	43,09 €
Multicarte	51,00 €	52,87 €	1,86 €	3,7%	10,57 €	63,44 €
Nuit Individuel	42,89 €	43,75 €	0,86 €	2,0%	8,75 €	52,50 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	30,02 €	30,63 €	0,61 €	2,0%	6,13 €	36,75 €

Victoire	Mensuel 2013 HT	Mensuel 2014 HT	Variation 2014/2013	% Variation 2014/2013	Montant TVA	Tarif TTC 2014
Permanent	81,94 €	83,58 €	1,64 €	2,0%	16,72 €	100,29 €
Résident	51,00 €	51,00 €	0,00 €	0,0%	10,20 €	61,20 €
Hebdomadaire	40,97 €	41,79 €	0,82 €	2,0%	8,36 €	50,15 €
2 Roues Motorisé	35,20 €	35,90 €	0,70 €	2,0%	7,18 €	43,09 €
Multicarte	44,31 €	45,93 €	1,62 €	3,7%	9,19 €	55,12 €
Nuit Individuel	40,97 €	41,79 €	0,82 €	2,0%	8,36 €	50,15 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	28,68 €	29,25 €	0,57 €	2,0%	5,85 €	35,10 €

Centre Ville	Mensuel 2013 HT	Mensuel 2014 HT	Variation 2014/2013	% Variation 2014/2013	Montant TVA	Tarif TTC 2014
Permanent	76,92 €	78,46 €	1,54 €	2,0%	15,69 €	94,15 €
Résident	46,40 €	46,40 €	0,00 €	0,0%	9,28 €	55,69 €
Hebdomadaire	38,46 €	39,23 €	0,77 €	2,0%	7,85 €	47,08 €
2 Roues Motorisé	26,59 €	27,12 €	0,53 €	2,0%	5,42 €	32,54 €
Multicarte	39,21 €	40,65 €	1,43 €	3,7%	8,13 €	48,78 €
Nuit Individuel	38,46 €	39,23 €	0,77 €	2,0%	7,85 €	47,08 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	26,92 €	27,46 €	0,54 €	2,0%	5,49 €	32,95 €

Saint Jean	Mensuel 2013 HT	Mensuel 2014 HT	Variation 2014/2013	% Variation 2014/2013	Montant TVA	Tarif TTC 2014
Permanent	100,33 €	108,33 €	8,00 €	8,0%	21,67 €	130,00 €
Nouveau Permanent	117,06 €	120,83 €	3,78 €	3,2%	24,17 €	145,00 €
2 Roues Motorisé	46,82 €	47,76 €	0,94 €	2,0%	9,55 €	57,31 €

Périphérie	Mensuel 2013 HT	Mensuel 2014 HT	Variation 2014/2013	% Variation 2014/2013	Montant TVA	Tarif TTC 2014
Permanent	48,49 €	49,46 €	0,97 €	2,0%	9,89 €	59,36 €
Résident	32,36 €	32,36 €	0,00 €	0,0%	6,47 €	38,83 €
Hebdomadaire	24,25 €	24,73 €	0,48 €	2,0%	4,95 €	29,68 €
2 Roues Motorisé	20,57 €	20,98 €	0,41 €	2,0%	4,20 €	25,18 €
Nuit Individuel	24,25 €	24,73 €	0,48 €	2,0%	4,95 €	29,68 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	16,97 €	17,31 €	0,34 €	2,0%	3,46 €	20,78 €

III - LES TARIFS HORAIRES

Il est proposé en 2014 de maintenir sur l'ensemble des parkings les mêmes tarifs TTC que ceux appliqués en 2013 d'où les tarifs qui suivent.

3.1 - Zone Hyper centre hors Centre Commercial Mériadeck: Tarifs inchangés en 2014.

Parkings : Gambetta, Pey-Berland, République, Front du Médoc, Cité Mondiale, Victoire.

Le tableau ci-après est donné pour l'hypothèse la plus défavorable à savoir un stationnement à partir de 7 H, c'est-à-dire en commençant de stationner juste à la fin de la soirée tranquille.

Hyper centre	Année 2013		Année 2014		Variation 2014/2013	
	Tarif TTC	Prix de l'heure	Tarif TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
De 0 à 1H	2,40 €		2,40 €		0,00 €	0,00%
De 1 H à 2 H	4,80 €	2,40 €	4,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 2 H à 3 H	7,20 €	2,40 €	7,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 3 H à 4 H	8,60 €	1,40 €	8,60 €	1,40 €	0,00 €	0,00%
De 4 H à 5 H	11,00 €	2,40 €	11,00 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 5 H à 6 H	13,40 €	2,40 €	13,40 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 6 H à 7 H	15,80 €	2,40 €	15,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 7 H à 8 H	18,20 €	2,40 €	18,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 8 H à 9 H	19,00 €	0,80 €	19,00 €	0,80 €	0,00 €	0,00%
De 9 H à 10 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 10 H à 11 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 11 H à 12 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 12 H à 24 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

3.2 - Hyper centre - parc Centre Commercial Mériadeck: Tarifs inchangés en 2014.

C.C.M	Année 2013		Année 2014		Variation 2014/2013	
	Tarif TTC	Prix de l'heure	Tarif TTC	Prix de l'heure	En Valeur	En %
Moins de 1H30*	Gratuit		Gratuit			
2H00	2,40 €	2,40 €	2,40 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
3h00	4,80 €	2,40 €	4,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
4h00	7,20 €	2,40 €	7,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
5h00	8,60 €	1,40 €	8,60 €	1,40 €	0,00 €	0,00%
6h00	11,00 €	2,40 €	11,00 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
7h00	13,40 €	2,40 €	13,40 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
8h00	15,80 €	2,40 €	15,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
9h00	18,20 €	2,40 €	18,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
10h00	19,00 €	0,80 €	19,00 €	0,80 €	0,00 €	0,00%
11h00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
12h00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
13H00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
14H00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
15H00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
24H00	23,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

Compte tenu des heures d'ouverture du centre commercial Mériadeck, la tarification de la soirée tranquille de 3,50 € s'applique de 22H00 à 7H00. Lorsque le centre commercial est fermé, la soirée tranquille débute à 20 H comme sur tous les autres parcs de l'hypercentre et du centre. Tarif 24 heures bloqué à 19,00 € TTC.

Nota : la gratuité d'une heure trente en période d'ouverture de la galerie marchande demeure conditionnée au renouvellement de la convention spécifique qui prend fin le 31 décembre 2013.

3.3 – Zone centre - Tarifs inchangés en 2014.

Les tarifs mentionnés ci-dessous sont donnés en prenant pour hypothèse un début de stationnement à 7 H, soit une hypothèse défavorable pour l'utilisateur, c'est-à-dire à partir de la 1^{ère} tranche horaire qui suit la fin de la période soirée tranquille.

Centre ville	Année 2013		Année 2014		Variation 2014/2013	
	Tarifs TTC	Prix de la plage	Tarifs TTC	Prix de la plage	En valeur	En %
De 0 H à 1H	2,00 €		2,00 €		0,00 €	0,00%
De 1 H à 2H	4,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
De 2 H à 3 H	6,00 €	2,00 €	6,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
De 3 H à 4 H	7,20 €	1,20 €	7,20 €	1,20 €	0,00 €	0,00%
De 4 H à 5 H	9,00 €	1,80 €	9,00 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 5 H à 6 H	10,80 €	1,80 €	10,80 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 6 H à 7 H	12,60 €	1,80 €	12,60 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 7 H à 8 H	14,40 €	1,80 €	14,40 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 8 H à 9 H	16,20 €	1,80 €	16,20 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 9 H à 10 H	18,00 €	1,80 €	18,00 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 10 H à 11 H	19,00 €	1,00 €	19,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
De 11 H à 12 H	19,00 €	- €	19,00 €	- €	0,00 €	0,00%
De 12 H à 24 H	19,00 €	- €	19,00 €	- €	0,00 €	0,00%

Tarif 24 heures bloqué à 19,00 € TTC.

Tarif soirée tranquille à 3,50 € TTC de 20 H à 7 H.

3.4 - Parking Saint Jean : parking de gare stationnement et arrêts minutes

Les dispositions retenues par délibération 2009/01/06 restent inchangées. Pour rappel, s'agissant d'un parking de gare, aucun tarif soirée tranquille n'est pratiqué.

TARIFS DU PARKING ST JEAN ET DES ARRETS MINUTES

Saint Jean	Année 2014	
	Parking public	Arrêts minutes Nord et Sud
0' à 7'	0 €	0 €
7' à 10'	1,00 €	0 €
10' à 20'	2,00 €	2,00 €
20' à 30'	4,00 €	3,00 €
30' à 40'	5,00 €	4,00 €
40' à 50'	6,00 €	5,00 €
50' à 60'	7,00 €	6,00 €
60' à 70'	8,00 €	7,00 €
70' à 80'	8,00 €	8,00 €
80' à 90'	9,00 €	9,00 €
90' à 100'	9,00 €	10,00 €
100' à 110'	10,00 €	11,00 €
110' à 120'	10,00 €	12,00 €
3H00	11,00 €	14,00 €
4H00	12,00 €	16,00 €
5H00	13,00 €	18,00 €
6H00	14,00 €	20,00 €
7H00	15,00 €	22,00 €
8H00	16,00 €	24,00 €
9H00	17,00 €	26,00 €
10H00	18,00 €	28,00 €
11H00	19,00 €	30,00 €
12H00	20,00 €	32,00 €
13H00	21,00 €	34,00 €
14H00	22,00 €	36,00 €
15H00	23,00 €	38,00 €
16H00	23,00 €	40,00 €
17H00	23,00 €	42,00 €
18H00	23,00 €	44,00 €
19H00	23,00 €	46,00 €
20H00	23,00 €	48,00 €
21H00	23,00 €	50,00 €
22H00	23,00 €	52,00 €
23H00	23,00 €	54,00 €
24H00	23,00 €	56,00 €
maxi par journée sup au plus	11,00 € au plus en appliquant la grille tarifaire ci-après	1er jour : 20 € maxi/ 2me 25 € max / 3eme jour 30 € max

**GRILLE TARIFAIRE POUR LE PARKING ST JEAN HORS LES 2 'ARRETS' MINUTES
APPLICABLE AU-DELA D'UNE PREMIERE PERIODE DE 24 HEURES AVEC UN MAXIMUM DE
11 € PAR TRANCHE DE 24 HEURES**

	Tarif par tranche	Cumul
Jusqu'à 7 minutes	0 €	0 €
Plus de 7 minutes à 30 minutes	2 €	2 €
Plus de 30 minutes à 60 minutes	1€	3 €
Plus de 1 heure à 2 heures	2€	5 €
Plus de 2 heures à 3 heures	2€	7 €
Plus de 3 heures à 4 heures	2€	9 €
Plus de 4 heures à 5 heures	2€	11 €
Plus de 5 heures à 6 heures	0€	11 €
Plus de 6 heures à 7 heures	0€	11 €
Plus de 7 heures à 8 heures	0€	11 €
Plus de 8 heures à 9 heures	0€	11 €
Plus de 9 heures à 10 heures	0€	11 €
Plus de 10 heures à 11 heures	0€	11 €
Plus de 11 heures à 12 heures	0€	11 €
Plus de 12 heures à 13 heures	0€	11 €
Plus de 13 heures à 14 heures	0€	11 €
Plus de 14 heures à 15 heures	0€	11 €
Plus de 15 heures à 16 heures	0€	11 €
Plus de 16 heures à 17 heures	0€	11 €
Plus de 17 heures à 18 heures	0€	11 €
Plus de 18 heures à 19 heures	0€	11 €
Plus de 19 heures à 20 heures	0€	11 €
Plus de 20 heures à 21 heures	0€	11 €
Plus de 21 heures à 22 heures	0€	11 €
Plus de 22 heures à 23 heures	0€	11 €
Plus de 23 heures à 24 heures	0€	11 €

Puis pour chaque période de 24 heures, reprise de la grille ci-dessus avec un tarif au plus par jour de 11 €

GRILLE TARIFAIRE 2 ROUES MOTORISES DU PARKING ST JEAN

Durées de stationnement	Tarif par tranche	Cumul
Jusqu'à 7 minutes	0 €	0 €
Plus de 7 minutes à 1 H	2 €	2,00 €
Plus de 1 H à 2 H	2 €	4,00 €
Plus de 2 H à 3H	1 €	5,00 €
Plus de 3 H à 4H	1 €	6,00 €
Plus de 4 H à 5H	1 €	7,00 €
Plus de 5 H à 6H	1 €	8,00 €
Plus de 6 H à 7 H	1 €	9,00 €
Plus de 7 H à 24 H	1 €	10,00 €
maxi par journée sup au plus		5,00 € au plus en reprenant la grille tarifaire ci-dessus

3.5 - Zone Périphérie :

Parkings de Mérignac et Le Bouscat

Les tarifs 2014 des 2 parkings de la zone périphérie sont tout à fait attractifs et restent inchangés.

Périphérie	Année 2013		Année 2014		Variation 2014/2013	
	Tarifs TTC	Prix de l'heure	Tarifs TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
0H à 1H	1,00 €		1,00 €			
1H à 2H	2,00 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €	- €	0,00%
2H à 3H	3,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €	- €	0,00%
3H à 4H	4,00 €	1,00 €	4,00 €	1,00 €	- €	0,00%
4H à 5H	5,00 €	1,00 €	5,00 €	1,00 €	- €	0,00%
5H à 6H	6,00 €	1,00 €	6,00 €	1,00 €	- €	0,00%
6H à 7H	7,00 €	1,00 €	7,00 €	1,00 €	- €	0,00%
7H à 8H	8,00 €	1,00 €	8,00 €	1,00 €	- €	0,00%
8H à 9H	9,00 €	1,00 €	9,00 €	1,00 €	- €	0,00%
9H à 10H	10,00 €	1,00 €	10,00 €	1,00 €	- €	0,00%
10H à 11H	11,00 €	1,00 €	11,00 €	1,00 €	- €	0,00%
11H à 12H	12,00 €	1,00 €	12,00 €	1,00 €	- €	0,00%
12H à 24H	15,00 €	3,00 €	15,00 €	3,00 €	- €	0,00%

La soirée tranquille reste au tarif 2013, soit 3 € TTC et couvre la plage horaire 19 H à 7 H du matin.

Le prix maximum pour 24 heures est de 15.00 € TTC.

Pessac Centre

Les tarifs du parking Pessac Centre sont bloqués à compter de la 8^{ème} à la 24^{ème} heure afin de favoriser l'usage de l'ouvrage par les usagers de la gare SNCF. Le prix maximum par tranche de 24 heures est donc ramené de 15 € TTC à 8 € TTC en 2014. Ce qui représente une baisse de près de 47 % du prix pour 24 H de stationnement.

Périphérie	Année 2013		Année 2014		Variation 2014/2013	
	Tarifs TTC	Prix de l'heure	Tarifs TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
0H à 1H	1,00 €		1,00 €			
1H à 2H	2,00 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
2H à 3H	3,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
3H à 4H	4,00 €	1,00 €	4,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
4H à 5H	5,00 €	1,00 €	5,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
5H à 6H	6,00 €	1,00 €	6,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
6H à 7H	7,00 €	1,00 €	7,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
7H à 8H	8,00 €	1,00 €	8,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
8H à 9H	9,00 €	1,00 €	8,00 €	0,00 €	-1,00 €	-11,11%
9H à 10H	10,00 €	1,00 €	8,00 €	0,00 €	-2,00 €	-20,00%
10H à 11H	11,00 €	1,00 €	8,00 €	0,00 €	-3,00 €	-27,27%
11H à 12H	12,00 €	1,00 €	8,00 €	0,00 €	-4,00 €	-33,33%
12H à 24H	15,00 €	3,00 €	8,00 €	0,00 €	-7,00 €	-46,67%

Le tarif de la soirée tranquille reste inchangé, soit 3 € TTC et couvre la plage horaire 19 H à 7 H du matin.

3.6- Tickets de stationnement Stade et Spectacles :

Le parking Porte de Bordeaux est utilisé par des usagers assistant aux matchs ou spectacles se déroulant au stade Jacques CHABAN DELMAS. Ces usagers stationnent en moyenne entre 2 et 3 heures.

Le forfait spectacle sous forme de ticket congrès d'une durée de 4 H et d'un montant de 4 € en 2013 reste inchangé en 2014.

3.7 - Les chèques parkings

Ils peuvent être vendus à tous les professionnels riverains du parking de référence qui souhaitent offrir une gratuité partielle du stationnement à leurs clients.

En 2013, le chèque parking 1 H était vendu avec un abattement de 20 % avec un tarif minimum de 0,50 € TTC et pour une durée de 2 heures avec un abattement de 40 % avec un tarif minimum de 0,80 € TTC. Ces dispositions qui existent depuis 2008 sont à maintenir en 2014.

Chèques Parkings 2014	Hyper centre ville	Centre ville	Périphérie
1H00	1,92 €	1,60 €	0.80 €
2H00	2,88 €	2,40 €	1,20 €

1.8 - Cartes mixtes abonnements/horaires :

La fonction carte privilège permet aux clients abonnés (hors contrats multcartes et contrats souscrits par des sociétés) de stationner sur un autre parking que celui référencé sur le contrat d'abonnement selon le tarif horaire du parc de référence tout en bénéficiant d'une remise commerciale de 15 % sur le montant encodé par valorisation du solde de la carte. Le coût du stationnement est calculé en fonction de la grille tarifaire en vigueur sur le parking de référence.

Chaque carte d'abonnement individuelle (hors multcartes, sociétés et institutions) sera créditée gracieusement en 2014 par PARCUB d'un montant de 5.00 € TTC pour promouvoir ce produit.

1.9 - Tarifs spécifiques pour les 2 roues motorisés

Les parkings disposant des installations nécessaires à la détection des 2 roues motorisés pour un stationnement horaire à tarif préférentiel sont :

- Pey-Berland,
- Centre Commercial Mériadeck,
- Victoire,
- Gambetta,
- République.

Le tarif applicable est équivalent à la moitié du tarif horaire voiture étant précisé que, pour des questions de rendu de monnaie, l'arrondi se fait à la dizaine de centime supérieur. Il en résulte les tarifs suivants :

Tarifs horaires 2 RM en € TTC	Parkings Pey-Berland, Gambetta / République / Victoire	
	Rappel tarif VL	Tarif 2 RM
De 0 à 1H	2,40 €	1,20 €
De 1 H à 2 H	4,80 €	2,40 €
De 2 H à 3 H	7,20 €	3,60 €
De 3 H à 4 H	8,60 €	4,30 €
De 4 H à 5 H	11,00 €	5,50 €
De 5 H à 6 H	13,40 €	6,70 €
De 6 H à 7 H	15,80 €	7,90 €
De 7 H à 8 H	18,20 €	9,10 €
De 8 H à 9 H	19,00 €	9,50 €
De 9 H à 10 H	19,00 €	9,50 €
De 10 H à 11 H	19,00 €	9,50 €
De 11 H à 12 H	19,00 €	9,50 €
De 12 H à 24 H	19,00 €	9,50 €

Ticket perdu 2 RM : 9,50 € TTC

Tarif Soirée tranquille 2 RM : 3,50 € TTC

Tarif 2 RM Parking Mériadeck :

Tarifs applicables dans les heures d'ouvertures de la galerie marchande. Lorsque la galerie marchande est fermée, le tarif appliqué est celui de la zone hypercentre mentionné ci-dessus.

C.C.Mériadeck	Rappel tarif VL	Tarif 2 RM
Moins de 1H30*	Gratuit	Gratuit
2H00	2,40 €	1,20 €
3h00	4,80 €	2,40 €
4h00	7,20 €	3,60 €
5h00	8,60 €	4,30 €
6h00	11,00 €	5,50 €
7h00	13,40 €	6,70 €
8h00	15,80 €	7,90 €
9h00	18,20 €	9,10 €
10h00	19,00 €	9,50 €
11h00	19,00 €	9,50 €
12h00	19,00 €	9,50 €
13H00	19,00 €	9,50 €
14H00	19,00 €	9,50 €
15H00	19,00 €	9,50 €
24H00	19,00 €	9,50 €

Ticket perdu 2 RM : 9,50 € TTC - Tarif Soirée tranquille 2 RM : 3,50 € TTC selon conditions identiques à la tarification VL.

Ticket perdu ou ticket détérioré par la faute du client

Dans ces deux cas et pour toute durée inférieure à 24H00, il est réclamé au client le prix d'une journée complète de stationnement, comme cela se pratique chez la majorité des gestionnaires de parkings. Cette disposition reste inchangée en 2014.

Dans l'hypothèse de stationnements supérieurs à 24 heures, il sera demandé le prix d'une journée de stationnement par tranche de 24 heures entamée. Donc pour toute journée entamée le forfait jour est dû.

Aussi, vous est-il proposé, Madame, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter les tarifs 2014 applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 et tels que présentés et explicités dans la présente délibération et rappelés en annexe,
- décider de porter le quota des abonnements résidents sur le parking Cité Mondiale et Pey-Berland, pour le premier de 40 % à 50 % et pour le 2^{ème} de 45 % à 50 %,
- acter que pour les tarifs adoptés H.T, si la TVA devait être revue à la hausse courant de l'année 2014 et au-delà de la revalorisation du taux de la TVA au 1^{er} janvier 2014 que ces tarifs seraient alors automatiquement ajustés en conséquence.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 19 novembre 2013

Pour expédition conforme

Le Président

Michel DUCHENE

Annexe

La politique tarifaire a été énoncée chaque année dans la délibération relative aux tarifs et le plan à moyen terme 2011-2020 donne tous éléments synthétiques. Il est à noter que le plan à moyen terme affirme la volonté de la régie de poursuivre et d'amplifier une politique favorable aux résidents avec à terme un taux de réduction du prix de l'abonnement de 33,33 % par rapport au prix de l'abonnement « Permanent » du parc de référence.

Rappel des objectifs à moyen terme en matière de politique tarifaire :

En ce qui concerne les tarifs permanents, l'écart à terme par rapport à l'hypercentre doit être :

- Pour les parcs du centre-ville : - 20 %
- Pour la périphérie : - 50 %

L'écart entre les tarifs résidents et permanents quel que soit le secteur doit être à terme inférieur d'un tiers, soit 33,33 %. Ceci étant, hors parcs de périphérie, il est encore difficile d'atteindre cet objectif qui impliquerait des augmentations tarifaires difficilement acceptables.

Les multiscartes qui correspondent à des tarifs applicables pour des abonnements en nombre selon les conditions définies par délibération doivent être inférieures de 20 % par rapport aux tarifs permanents.

